

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté en date du 24 avril 2005 portant création du Diplôme Interuniversitaire CHIRURGIE DE LA MAIN ET DU MEMBRE SUPERIEUR, modifié par les arrêtés en date du 04 juin 2007, du 27 avril 2009, du 05 octobre 2015 et du 15 décembre 2021

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024 un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire CHIRURGIE DE LA MAIN ET DU MEMBRE SUPERIEUR

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur CHAMMAS Michel (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur CHANTELOT Christophe (PU-PH)

Professeur AUQUIT Auckbur (PU- PH)

Professeur CHANTELO Christophe (PU –PH)

Professeur OBERT Laurent (PU –PH)

Docteur CAMBON-BINDER Adeline (MCU-PH)

Docteur FACCA Sibylle (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 25 avril 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université

Bruno RIOU

